

INSTRUCTIONS AUX FAMILLES D'ACCUEIL EN ATTENTE D'ADOPTION

QU'EST-CE QU'UNE FAMILLE D'ACCUEIL ?

Il s'agit d'une famille qui accepte un animal en attente d'adoption, lui permettant ainsi d'éviter la vie en cage dans un refuge. Cela consiste également à lui offrir une vie familiale, dans un cadre agréable afin de faciliter son adoption, tout en lui permettant de recevoir les soins vétérinaires les plus adaptés de façon régulière et constante.

En effet, en présentant un animal en famille d'accueil à travers des photos et des vidéos, il aura plus de chance de partir à l'adoption, plutôt que derrière des barreaux dans un environnement stressant.

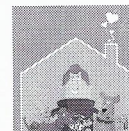
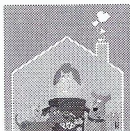
COMMENT ACCUEILLIR UN ANIMAL ?

Avant tout placement en famille d'accueil, l'animal est examiné par un vétérinaire de la S.P.A. de Charleroi. Celui-ci établit alors un calendrier des soins prodigués (stérilisation, vaccination, soins particuliers à apporter à l'animal, etc.). Lorsque l'animal répond aux critères énoncés dans le questionnaire (voir document en annexe) par une famille d'accueil potentielle, la S.P.A. de Charleroi prend ensuite contact avec cette dernière. Si elle accepte de prendre l'animal, elle se rend au refuge pour prendre possession de l'animal.

Quand l'animal arrive dans la famille d'accueil, il est primordial de le rassurer en premier lieu. Par la suite, la famille lui offre le gîte et la nourriture (fournie par la S.P.A. de Charleroi). Même si l'animal aura été vu au préalable par un vétérinaire du refuge, la famille d'accueil se doit de rester vigilante et de vérifier régulièrement l'état de santé de l'animal (puces, vers, problèmes de peau, gale dans les oreilles, écoulements nasaux, etc.). Tout problème devra être signalé dans les meilleurs délais à la S.P.A. de Charleroi afin de prendre rendez-vous avec un vétérinaire du refuge si l'état de santé de l'animal le nécessite.

DANS QUEL CAS UN ANIMAL PEUT-IL ÊTRE PLACÉ EN FAMILLE D'ACCUEIL ?

- 🐾 Hospitalisation du maître de l'animal (la garde sera donc de durée limitée),
- 🐾 Lorsque le propriétaire est incarcéré (la garde sera donc également de durée limitée),
- 🐾 Lorsqu'un animal est au refuge depuis trop longtemps (la S.P.A. de Charleroi prendra contact avec une famille d'accueil).



QUELLE EST LA DURÉE D'ACCUEIL D'UN ANIMAL ?

La famille d'accueil s'engage à garder l'animal et à en prendre soin jusqu'à son adoption. Une famille d'accueil peut, par exemple, décider de garder un animal âgé jusqu'à son décès afin de lui assurer une fin de vie décente.

Dans quelques cas, la durée peut dépendre de la situation :

- 🐾 Hospitalisation ou incarcération du propriétaire : toute la durée de l'hospitalisation ou de l'emprisonnement,
- 🐾 Vacances : lorsque la famille d'accueil part en vacances, la S.P.A. de Charleroi s'engage à trouver une autre famille disponible pendant la durée des vacances ou à reprendre l'animal au refuge dans l'éventualité où aucune famille ne vient à être disponible.

Si vous souhaitez garder l'animal pendant une période déterminée, nous vous prions de le mentionner dans le questionnaire.

QUELS SONT LES FRAIS POUR LES FAMILLES D'ACCUEIL ?

Les frais relatifs à la nourriture et aux soins vétérinaires (exclusivement prodigués par les vétérinaires de la S.P.A. de Charleroi) sont pris en charge par le refuge. Les frais matériels (panier, laisse, gamelle, litière, jeux, etc.) sont à charge de la famille d'accueil.

QUELS SONT LES ENGAGEMENTS DE LA S.P.A. DE CHARLEROI ?

Le jour du transfert de garde, l'animal est remis vacciné, identifié (sauf pour les chiots de moins de 8 semaines).

Ensuite, la S.P.A. de Charleroi s'engage à :

- 🐾 Prendre en charge les frais vétérinaires, y compris les frais de vaccination, d'identification et de stérilisation/castration
- 🐾 Fournir à la famille d'accueil la nourriture adaptée à l'animal
- 🐾 Présenter les futurs candidats adoptants (par mail ou téléphone) à la famille d'accueil
- 🐾 Prendre les mesures nécessaires si un problème survenait avec l'animal accueilli. Par exemple, en cas de mésentente avec les autres animaux déjà présents au domicile, la S.P.A. de Charleroi s'engage à trouver rapidement une autre famille ou à reprendre l'animal au refuge.

Dès le jour du transfert de garde, le refuge dégage sa responsabilité civile concernant l'animal placé en le remettant à sa famille d'accueil qui, à son tour, s'engage à lui apporter les meilleurs soins et sa protection. Elle devient donc responsable de l'animal et des dommages qu'il pourrait causer, même si la S.P.A. de Charleroi en reste propriétaire.



QUELS SONT LES ENGAGEMENTS DE LA FAMILLE D'ACCUEIL ?

La famille d'accueil s'engage à :

- 🐾 S'occuper correctement de l'animal qui lui est confié, c'est-à-dire :
 - 🐾 Lui fournir de l'eau et de la nourriture adaptée (croquettes et/ou pâtées) en quantité suffisante, la nourriture étant fournie par la S.P.A. de Charleroi (à venir chercher au refuge)
 - 🐾 Prévoir un panier adapté à l'animal à l'intérieur de l'habitation ou dans un abri qui sera chauffé l'hiver, ainsi que quelques jouets (non fournis par le refuge)
 - 🐾 Lui apporter les soins dont il aurait besoin, y compris les soins vétérinaires couverts par le refuge.
- 🐾 Signaler immédiatement à la S.P.A. de Charleroi tout problème qui pourrait survenir au cours de la garde de l'animal
- 🐾 Présenter, si nécessaire, l'animal au service vétérinaire du refuge.
- 🐾 A rencontrer les adoptants potentiels pour leur présenter l'animal soit :
 - 🐾 A la S.P.A. de Charleroi
 - 🐾 A son domicile et, dans ce cas, informer le refuge par retour de mail ou appel téléphonique à l'issue de la visite.
- 🐾 Recevoir des visites de la S.P.A. afin d'assurer un suivi régulier
- 🐾 Ne céder l'animal aux adoptants que lorsque les formalités d'adoption auront été remplies au refuge.
- 🐾 Fournir à la S.P.A. des photos et/ou vidéos de l'animal afin de présenter celui-ci sur le site et la page Facebook de la S.P.A. **uniquement** pour favoriser son adoption.

Nous tenons à préciser que l'animal est accueilli à titre gracieux par la famille d'accueil sans la moindre compensation.

COMMENT FINALISER UNE ADOPTION ?

Les futurs adoptants devront se présenter à la S.P.A. de Charleroi afin de remplir les différents documents relatifs à la réservation ou à l'adoption de l'animal.

Le jour de l'adoption, l'adoptant se présentera au domicile de la famille d'accueil à l'heure qui aura été convenue avec celle-ci, en se munissant d'une copie du contrat d'adoption ainsi que la preuve de paiement.

PUIS-JE PROPOSER MOI-MÊME UN ANIMAL À L'ADOPTION ?

Si des amis ou des membres de votre famille souhaitent adopter l'animal que vous avez accueilli, il est **obligatoire** de les renvoyer vers la S.P.A. de Charleroi. Cela nous permettra de nous assurer que cette famille correspond bien aux besoins de l'animal dont vous prenez soin.



QUAND FAUT-IL ALLER CHEZ LE VÉTÉRINAIRE ?

Lorsque l'animal arrive en famille d'accueil, il a déjà été vu une première fois par le vétérinaire de la S.P.A. de Charleroi. Néanmoins, la famille d'accueil doit rester vigilante par la suite et examiner régulièrement l'animal (les yeux, la bouche, le nez, les oreilles, le pelage, l'anus, etc.). Si l'animal présente un problème, prenez rapidement contact avec le refuge afin de fixer un rendez-vous avec le vétérinaire. Celui-ci recevra la famille d'accueil dans les plus brefs délais et donnera un traitement à suivre si cela s'avère nécessaire.

QUELLES MESURES D'HYGIÈNES LES FAMILLES D'ACCUEIL DOIVENT-ELLES SUIVRE ?

Voici quelques conseils :

- 🐾 Instaurer une période de quarantaine pour les nouveaux arrivants en les plaçant dans une pièce à laquelle les autres animaux n'auront pas accès. /!\ **Il est judicieux de savoir qu'en quittant le refuge, l'animal est porteur de la toux du chenil et est donc contagieux pour les autres chiens /!\ (cf explications plus bas)**
- 🐾 Alternier les produits de nettoyage (une fois à l'eau de Javel, une fois au Dethol ou produit similaire)
- 🐾 Lorsque vous nettoyez vos sols, commencez toujours par de l'eau savonneuse. Rincez ensuite avant de désinfecter à l'eau de Javel ou au Dethol
- 🐾 N'oubliez pas de sécher les sols après le nettoyage et/ou la désinfection car l'humidité favorise la recontamination
- 🐾 Nettoyer les cages de transport après chaque usage
- 🐾 Certains virus, notamment celui du typhus, se transportent aisément sans contact direct entre chats (par exemple sur les vêtements, sous les chaussures, etc.). C'est la raison pour laquelle la vaccination contre le typhus est conseillée même pour les chats qui ne sortent jamais.
- 🐾 Il est indispensable que les animaux domestiques de la même famille soient vaccinés. Plus particulièrement les chats contre le typhus et le coryza. Nous vous conseillons également de faire vacciner votre chien contre la toux du chenil.

La toux du chenil est une maladie typique des refuges, désignée comme une trachéo bronchite infectieuse.

En voici les divers symptômes qui ne peuvent être négligés et doivent vous amener à consulter le vétérinaire du refuge :

- Une toux rauque et sèche facile à repérer,
- La fièvre,
- La fatigue,
- L'écoulement des yeux et du nez,
- Conjonctivite (œil rouge),
- Des éternuements,
- Des régurgitations ou petits vomissements,
- Un manque d'appétit causé par une douleur à la gorge.



PEUT-ON TRANSFÉRER UN ANIMAL D'UNE FAMILLE D'ACCUEIL VERS UNE AUTRE ?

Le transfert doit rester l'exception en cas d'absolue nécessité (bagarres entre chiens, départ en vacances de la famille d'accueil, etc.) afin d'éviter toute nouvelle situation stressante pour l'animal. Dans ce cas, il est obligatoire d'en aviser la S.P.A. de Charleroi qui devra donner son accord avant le transfert de l'animal.

CONTACTS

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques éventuelles. N'oubliez pas que nous sommes à votre disposition pour régler tout problème qui pourrait se présenter. Vous pouvez nous contacter :

- 🐾 Par téléphone au 071/60.93.11 du lundi au vendredi de 8h30 à 17h15 et le samedi de 8h30 à 15h15 (fermé le dimanche et les jours fériés)
- 🐾 Par mail à l'adresse suivante : info@spa-charleroi.be

Nous vous remercions de votre collaboration.

S.R.P.A de
Charleroi
Association
Sans But
Lucratif
N°
d'agrément
:
HK.305002
78

Rue Jules Ruhl 211
6032 Mont-sur-Marchienne
☎ 071/60.93.11
📠 071/43.38.50
✉ info@spa-charleroi.be